

L'UE continue d'apporter son aide aux victimes des mines antipersonnel

Aide extérieure - Aide humanitaire 04/04/2011



Chaque année, 10 000 personnes sont tuées par des mines antipersonnel. De nombreuses autres sont blessées à vie ou perdent un être cher. La majorité des tués et des blessés sont des civils, parmi lesquels des femmes et des enfants.

Malgré les efforts déployés par la communauté internationale pour limiter les incidences des mines antipersonnel dans le monde, 65 pays sont toujours menacés par la présence de mines et d'engins non explosés sur leur territoire.

L'Union européenne (UE) s'est engagée politiquement et financièrement dans cette campagne internationale. Elle soutient en outre l'objectif global du traité sur l'interdiction des mines (convention d'Ottawa) depuis son entrée en vigueur, en 1997.

Entre 2002 et 2009, l'UE et les États membres ont dégagé 1,8 milliard d'euros en faveur de la convention. Durant la même période, plus de 300 millions d'euros prélevés sur le budget communautaire ont été octroyés à 44 pays afin de les aider à réduire la menace que représentent les mines antipersonnel et de prêter assistance aux victimes.

L'UE soutient actuellement plusieurs projets, dont les suivants:

- en Angola, le projet vise à rétablir des conditions de vie décentes et à améliorer l'accès aux zones touchées par les mines et les engins non explosés;

- en Bosnie-Herzégovine, le projet comprend des opérations de déminage, ainsi que le financement de matériel et de formations pour le centre d'action antimines;
- au Sri Lanka, des programmes de déminage vont être menés afin de permettre à terme la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Dans d'autres pays, l'UE participe à des programmes d'assistance aux victimes et de sensibilisation aux risques posés par les mines.

Si de nombreux pays dépendent de cette assistance à long terme, l'Union est également en mesure d'intervenir rapidement pendant et après un conflit, par exemple pour prendre part aux opérations de déminage ou apporter une aide immédiate aux victimes.

La lutte antimines fait partie des instruments d'aide extérieure de l'UE et constitue donc un maillon essentiel de ses politiques dans le domaine de l'aide humanitaire et du développement. Les pays recevant une aide de l'UE doivent s'engager à donner la priorité à la lutte antimines, ce qui leur permet de s'impliquer dans les programmes et de garantir des résultats à long terme.

http://ec.europa.eu/news/external_relations/110404_fr.htm